

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROHON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

RÉCUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq pias-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

VOL. I.

MONTREAL, 25 JUIN 1841.

No. 23.

ORIGINE ET PRINCIPES

DES SOCIÉTÉS MÉTHODISTES-WESLEYENNES,

tels qu'exposés par D. O'Connell.

(SUITE.)

Maintenant nous allons passer à vos connaissances bibliques. Voici les paroles dont vous vous servez :

“ Nous protestons très-spécialement contre la prétention de nous forcer à maintenir des écoles dans lesquelles on se propose d'introduire des versions des Saintes-Ecritures, notoirement corrompues et infidèles, et accompagnées de notes, lesquelles, selon nous, contiennent des doctrines les plus absurdes et les plus pernicieuses.”

Je commencerai par les notes. Et c'est ma conviction qu'aucun de vous n'a jamais lu les notes de la version catholique des Saintes-Ecritures en usage dans les tems modernes. Il est très-vrai qu'il y a eu une édition de la Bible de Rheims ou de Douay qui contenait des notes, dans lesquelles on justifiait le pouvoir civil de persécuter ses sujets pour cause de religion ; mais il reste en vérité très-peu de copies qui contiennent de telles notes ; et tous les exemplaires, en usage parmi le clergé ou dans les écoles, sont tout-à-fait exempts de telles notes. Toutes les éditions publiées, soit en Angleterre, soit en Irlande, ne contiennent rien de semblable. Après tout, si ces notes existaient encore, ils auraient bien mauvaise grâce de s'en plaindre, ces Méthodistes-Wesleyens qui, en autant que l'esprit libéral de l'époque peut le permettre, soutiennent le principe de la persécution religieuse. Mais les catholiques, sans exception, ont répudié ces notes et les doctrines qu'elles contenaient. Personne ne les a répudiées et condamnées plus hautement que